

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE  
DE FOOTBALL

Saison 2021/2022  
L'Officiel n° 14  
Du 14 Décembre 2021

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

**PLAISIR**

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

R

**RESPECT**

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

Ê

**ENGAGEMENT**

Engagement  
du corps et du cœur

T

**TOLÉRANCE**

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

S

**SOLIDARITÉ**

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



**cuisinella**  
A l'écoute de vos envies

**meilleurtaux.com**

# Commission Statuts Et Règlements

## Réunion du 09/12/2021

Présents : GIRARD Yves, RUIZ Michel, CARRIQUI Franck

Etant membre de l'Entente Sportive Malvoise, et ce club étant engagé dans le championnat *féminines seniors à 11*, le Président de la Commission, Yves GIRARD n'a pas participé à la présente décision.

Assiste, Damien TRASTET

## Féminines seniors à 11

Rencontre n° 23929976 du 5/12/2021

**FC Briolet /Alaric 1 – USEPMM 1**

Vu la feuille de match papier,

Vu la réserve du FC Briolet/Alaric confirmée le 05/12/2021,

Vu le rapport de l'arbitre,

Vu les documents déposés par l'arbitre au District fournis par le club de UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM le jour du match,

La commission décide d'ouvrir une procédure d'évocation et demande au club de UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM de lui fournir des observations sur les joueuses suivantes :

HOARAU Floriane / N° de licence **2545056978**

SAVERYS Alison / N° de licence **2546326104**

HERPELINCK Julie / N° de licence **2546934464**

Ayant participé à la rencontre sans licence valide (enregistrements le 09/11/21 puis le 06/12/2021)

Ainsi que sur les joueuses suivantes :

DEIGUELDJAR Chimène / N° de licence **2547886907**

BOUZANE Océane / N° de licence **2546394345**

BELLOUKA Sarra / N° de licence **2547056194**

EL BAIZI Sohane / N° de licence **2548220178**

GERBE Jade / N° de licence **2547382024**

LE FLOCH Anouck / N° de licence **9603273349**

Ayant participé à ladite rencontre sans licence

Par ailleurs, le club doit aussi fournir des observations sur la participation des joueuses

ABBOU Manal / N° de licence **9603529012**

BOUTCHACHA Zohra / N° de licence **9603594165**

Ayant participé à la rencontre FU Narbonne 2 – UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM du 14/11/2021.

Ces explications devront parvenir au district **avant le 15 décembre 2021**.

---

**Commission Statuts et Règlements – District de l'Aude – Saison 2021/2022**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président de la Commission



Yves GIRARD

# Commission Départementale à l'Arbitrage

PV 03 - samedi 27 novembre 2021 à 09h00

Président : Frédéric BOUILLERE

Présents : Mme Angélique AUBIN HOSTAINS -

MM. Georges BARREAU - Georges LACOTE - Thierry LESVIGNE -  
Christophe MARTINEZ - M. Jean-Luc MORIN - SBAOUNI Chakib  
(Service Civique)

Visioconférence : Maxime GUICHOU - Armand QUEROL -

Excusés : M. Maxime KERROUX (Commission Futsal jusqu'à 11h00) et en  
présentiel sur le reste de la réunion CDA - MM. Rémi FABRE (commission Futsal)

Absents : Jean-Yves GONZALEZ

La séance est ouverte par le Président à 09 heures 00. Il remercie l'ensemble des membres en présentiel ou en visioconférence et fait-part des excuses reçues.

Le Président et les membres de la CDA accueillent Monsieur SBAOUNI Chakib - Service Civique du District affecté à la C.D.A - et l'invitent à se présenter.

## ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation du PV n° 2 du 16 octobre 2021
- ▶ Point sur les désignations et observations
- ▶ Organisation du stage de mi-saison : 08 janvier 2022
- ▶ Organisation de la prochaine FIA de janvier 2022
- ▶ Validation du fonctionnement du classement de fin de saison + montées et descentes + candidature ligue
- ▶ Sanctions arbitres
- ▶ Questions diverses
- ▶ Calendrier C.D.A

## Approbation du procès-verbal de la réunion N° 02 du 16 octobre 2021

Le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou en visioconférence.

### Point sur les désignations et observations

#### **DESIGNATIONS :**

Le Président remercie : M. LESVIGNES Thierry, pour le travail consenti sur les désignations séniors, MM. GUICHOU Maxime et KERROUX Maxime pour le travail réalisé sur les désignations jeunes et féminines.

Le Président fait part à la Commission du début du Championnat Futsal à compter du 29 novembre 2021 et en donne les principales lignes.

Le Président informe que la CDA a reçu un courrier émanant d'un club concernant les désignations, une réponse au club concerné sera réalisée.

#### **OBSERVATIONS :**

##### **Jeunes**

JAD1 : 04 arbitres observés sur 5

JAD2 : 10 arbitres observés sur 20 dont 1 en Spécifique AA

Stagiaires : 4 arbitres suivis plusieurs fois

##### **Séniors**

D1 : 9 arbitres observés sur 12 = 3 à voir avant le 31 décembre 2021 si possible, sinon début janvier

D2 : 19 arbitres observés sur 25 = 3 à voir avant le 31 décembre 2021 si possible, sinon début janvier

D3 : 2 arbitres observés sur 3

Stagiaires : 2 arbitres suivis 2 fois

Assistants : 3 AA observés sur 8

## Stage de Mi-Saison : 08 janvier 2022

**Date** : samedi 08 janvier 2022

**Horaires** : Arbitres Jeunes de 9h00 à 12h00 - Arbitres Séniors de 14h00 à 17h00

**Lieu** : Collège Varsovie à Carcassonne

**Contenu** : Tests théoriques, Capsule vidéo, Point mi-saison (Observations, classement, projet prochaine saison), Questions diverses

**Rattrapage test théorique** : Dimanche 23 janvier 2022 à Floure (en même temps que le test théorique des participants de la FIA)

## Organisation de la prochaine F.I.A de janvier 2022

**Date** : Les 15, 16, 22 et 23 janvier 2022

**Lieu** : Floure

**Déroulement de la formation** :

**15 et 16 janvier 2022 -**

15/01 matin : Accueil des participants, présentation de la CDA et de l'UNAF, début de la formation

15/01 après-midi et 16/01 matin : Suite de la formation

**22 et 23 janvier 2022 -**

22/01 journée : suite de la formation

23/01 matin : suite de la formation, test physique et test théorique

**Formation administrative** :

**Date** : samedi 29 janvier matin à 9h00

**Lieu** : A déterminer en fonction du nombre de personnes

## **Validation du fonctionnement du Classement de fin de saison**

### **Montées et descentes, Candidatures Ligue**

#### ***ARBITRES SENIORS :***

***Classement*** : (Pour chacune des catégories)

2 Notes théoriques sur 30 (note 1 coef. 0,5 / note 2 coef. 1) + 2 Observations terrains (coef. 3) + Note CDA (sur 10 Pts maximum) = Une note sur 100 Pts

***Montées en ligue*** :

Uniquement possible pour les arbitres D<sub>1</sub> et les arbitres assistants qui souhaitent monter en ligue (voir quotas établis la Ligue).

Conditions prévues au RI : 14/20 au moins et en fonction du classement

***Montées dans chaque catégorie*** :

Il y a actuellement 12 arbitres de D<sub>1</sub>, dans l'éventualité d'une ou deux montée(s) en Ligue la CDA propose :

- 4 montées de D<sub>2</sub> en D<sub>1</sub>
- 2 montées de D<sub>3</sub> en D<sub>2</sub>
- Les arbitres stagiaires qui sont validés montent en D<sub>3</sub>.

#### ***ARBITRES JEUNES***

***Promotion à mi-saison*** :

La CDA propose de promouvoir jusqu'à quatre JAD<sub>2</sub> en JAD<sub>1</sub>.

Conditions : classement note théorique du stage de rentrée + 1 observation au moins

Le but est de faire progresser le plus rapidement possible les jeunes arbitres qui ont le niveau et qui le souhaitent.

***Classement*** : (Pour chacune des catégories)

Idem arbitres séniors.

### **Montées en :**

- Ligue : JAD1 uniquement (***pas de quotas***), 14/20 au moins et en fonction du classement.
- JAD1 : proposition de faire monter deux arbitres du groupe JAD2
- JAD2 : proposition de faire monter les jeunes arbitres stagiaires qui sont validés.

## **Sanctions arbitres**

- Un jeune arbitre du Groupe JAD est sanctionné conformément au Règlement Intérieur de la CDA de 1 mois de non désignation pour :
- non déplacement sur 2 désignations sans excuse.
  - Attitude et faits de jeu reprochés lors de 2 rencontres (16/10 et 13/11) : La commission ne peut pas prendre en compte les faits de jeu et fait un rappel à l'ordre à l'arbitre sur son fonctionnement depuis son arrivée au stade jusqu'à son départ. Un rappel à l'ordre est également fait sur l'obligation d'arriver au moins 1h00 avant le coup d'envoi.

Cette sanction a pris effet le week-end du 20 et 21/11 et se poursuivra les weekends des 4 et 5/12 - 11 et 12/12 - 18 et 19/12.

- Un arbitre sénior est sanctionné conformément au Règlement Intérieur de la CDA de 04 weekends de non désignation pour :
- Absence au rattrapage du stage de rentrée du 25/09 sans excuse : 2 weekends de non désignation
  - Absence au début d'un match (arrive avec plus d'1h de retard) : 1 weekend de non désignation
  - Indisponibilité tardive et injustifiée 1ère fois : 1 weekend de non désignation

Cette sanction a pris effet le weekend des 23 et 24/10 et s'est poursuivie les weekends des 30 et 31/10 - 6 et 7/11 - 13 et 14/11.

- Un arbitre sénior est sanctionné conformément au Règlement Intérieur de la CDA de 08 weekends de non désignation pour :
- Indisponibilités tardives par 2 fois : 3 weekends de non désignation (1 fois + récursive)
  - Non retranscription des sanctions administratives sur FMI 1ère fois : 1 weekend de non désignation

- Rapport circonstancié non envoyé suite à une exclusion, réserve technique ou incidents divers 1ère fois : 1 weekend de non désignation
- Comportement et propos désobligeant d'un arbitre envers un autre arbitre officiel : 2 weekends de non désignation
- Retard d'ihoo sans excuse à la convocation devant la commission de discipline : 1 weekend de non désignation

Un rappel à l'ordre est également fait sur l'application des lois du jeu et notamment des sanctions disciplinaires attribuées pendant une rencontre : l'agression physique d'un joueur envers un autre joueur correspond à l'exclusion directe du joueur fautif et non à un 2ème avertissement synonyme d'un carton rouge.

Cette sanction a pris effet le weekend du 20 et 21/11 et se poursuivra les weekends des 04 et 5/12 - 11 et 12/12 - 18 et 19/12 - 08 et 9/01 - 15 et 16/01 - 22 et 23/01 - 29 et 30/01

## Calendrier

**SAMEDI 8 JANVIER 2022** : Stage mi-saison à Carcassonne

Matin : Arbitres Jeunes + réunion observateurs seniors

Après-midi : Arbitres Séniors + réunion observateurs jeunes.

**LES SAMEDIS 15 ET 22/01 ET LES DIMANCHES 16 ET 23/01** : F.I.A. N° 02 à Floure.

**SAMEDI 29 JANVIER 2022** : Réunion CDA + Formation Administrative des Stagiaires reçus à la FIA - (Lieu à déterminer en fonction du nombre d'arbitres).

**SAMEDI 5 FÉVRIER 2022** : Réunion C.R.A.

## Questions diverses

### ***RÉFÉRENT ARBITRE***

Une réunion des référents arbitres des clubs devrait être organisée en collaboration avec la CDA de l'Ariège. La date reste à définir.

### ***STAGE DE RENTRÉE DES ARBITRES SÉNIORS SAISON 2022***

Une réflexion est menée pour réaliser un stage commun Aude / Ariège.

### ***DÉTECTIONS***

Prochaine détection en U14 et U13 - M. SBAOUNI Chakib est chargé de proposer des arbitres à la CDA pour réaliser l'arbitrage lors de ces matchs de détection.

### ***COURRIELS ARBITRES***

Le président faire part à la commission de 2 courriels reçus et note à regret la décision d'un arbitre d'interrompre sa saison, le remercie pour le travail accompli et espère le retrouver la saison prochaine.

### ***RÉUNION CRA***

Réunion du samedi 20/11/2021 : un compte rendu synthétique sera envoyé au membre de la CDA.

### ***RÉSERVE TECHNIQUE***

Réponse de la Commission à la réserve technique reçue :

**L'arbitre** (dans ce cas-là, le bénévole qui est devenu arbitre officiel) **est le seul responsable du temps de la rencontre**. La réserve n'est donc pas recevable sur le fond.

En cas de problème technique (panne du chrono ou oubli du redémarrage de celui-ci après un arrêt), il est cependant conseillé de consulter les dirigeants des 2 clubs pour faire un point sur le temps restant à couvrir. Cela reste à la discrétion de l'arbitre et est sans aucune obligation de sa part.

## ***PROCHAINE REUNION***

La date de la prochaine réunion de la Commission : **samedi 29 janvier 2022** - Lieu à déterminer.

Toutes les questions prévues à l'ordre du jour étant épuisées, le Président lève la séance à 12h15 et remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et des réflexions.

Le Secrétaire

M. Georges BARREAU



Le Président

M. BOUILLERE Frédéric

